

Présidence et
Services Centraux



Direction du Personnel

dp-iatos@unice.fr

Tél. : 04 92 07 66 44
Tél. : 04 92 07 66 41

Nice, le

20 FEV. 2008

DP.IAT/08/105

Le Président de l'Université

à

Mesdames et Messieurs
Les Personnels BIATOSS

Objet : Mise en place du compte épargne temps.

Un compte épargne temps (CET) a été institué dans la Fonction Publique de l'Etat par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002.

S'agissant de la mise en place du CET à l'université de Nice Sophia-Antipolis, (ouverture, alimentation, utilisation et clôture du compte) les modalités sont rappelées dans l'arrêté ci-joint, accompagné des imprimés de demande d'ouverture, d'alimentation et d'utilisation.

Les agents désireux de bénéficier d'un C.E.T ou de la procédure exceptionnelle de paiement des jours épargnés se sont déjà manifestés pour l'année 2006/2007 et recevront individuellement les imprimés à remplir.

Pour l'année 2007/2008, les demandes d'ouverture ou d'alimentation du C.E.T. devront être adressés dûment complétés à la Direction du Personnel, dans les délais fixés à l'article 5 de l'arrêté soit **au plus tard le 31 décembre 2008**, délai de rigueur.

Le Président de l'Université
de Nice - Sophia Antipolis



Albert MAROUANI

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROSE
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2